

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 13 mars 2018 à 20H00

Présidence : André Zimmermann, Président

Le Président ouvre la 9ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 4^{ème} de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la Presse ainsi qu'au public.

44 conseillers répondent présents à l'appel.

La Syndique, Carole Pico, s'est valablement excusée ainsi que les membres du Conseil ci-après :

- Nazmi Ahmeti
- Sevdije Avdyli
- Dominique Barbey-Mayor
- Mattia Campagna
- Sophie Demierre
- Sylvie Freymond
- Ronny Ghelmini
- Eléonore Ramer
- Samuel Zürcher

Conseiller absent et non-excuse : Cédric Althaus

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 5 décembre 2017.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'**ordre du jour** :

1. **Assermentation** de Mme Sara PINAR (PLR) en remplacement de M. Carlos COSTA.
2. **Communications**
 - a) du Bureau,
 - b) de la Municipalité, dont :
 - N° 09/18 Reprise du bâtiment de la Châtelaine.

Conseil communal de Moudon

- N°16/18 Préavis municipal 11/11 - Remplacement de conduite d'eau suite à une fuite d'eau au « Pré Bryand », forage dirigé sous la RC 601.

3. Nomination de M. Michel PIGUET (PS-Les Verts), nouveau membre à la délégation de l'EMS Oasis, en remplacement de Mme Geneviève NICOLA-MEYLAN.

4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 26/18, Demande d'adhésion à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDDEV),
- b) Préavis No 27/18, Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour l'achat de containers à verre et l'aménagement de places de récolte de déchets,
- c) Préavis No 28/18, Demande d'un crédit de CHF 168'000.- pour l'aménagement d'un chemin piétonnier au Champ-du-Gour.

5. Informations sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales.

6. Propositions individuelles.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation

Le Président invite Madame Sara Pinar (PLR) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il prie l'assemblée de se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite la nouvelle conseillère pour son engagement envers la commune de Moudon et lui remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Elle est vivement applaudie par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 45 conseillers sont donc présents.

2. Communications

a)du Bureau

Le bureau s'est réuni le 30 janvier 2018 pour procéder à la nomination des commissions ad hoc de cette séance de Conseil et, d'autre part, préparer le scrutin du 4 mars dernier. Ces dernières votations se sont déroulées sans difficulté grâce au travail rapide et efficace du bureau de vote. Le président remercie les participants pour leur engagement en plein fête des Brandons.

Le bureau remercie également tous les conseillers impliqués dans les diverses commissions. Les préavis ayant été fournis à temps, les travaux se sont réalisés dans de bonnes conditions.

Conseil communal de Moudon

Il est rappelé que le bureau nomme à chaque fois des titulaires et un remplaçant. Selon l'art. 48 de notre règlement, il en va de la responsabilité de chaque conseiller de réagir auprès du président de commission pour informer de sa présence ou d'informer le remplaçant qui est communiqué afin que son groupe soit représenté lors de la séance de commission. Si aucun des deux membres ne peut être présent, il est essentiel de contacter le chef de groupe afin qu'un conseiller puisse être délégué à la séance fixée. Merci aux groupes d'informer le président de la commission des changements avant la séance.

Deux courriers sont parvenus auprès du président annonçant la démission de 2 membres au Conseil, soit :

Monsieur Samuel Zürcher annonce sa démission du Conseil pour le 15 mars pour des raisons de divergence d'opinion sur les décisions concernant l'utilisation des deniers publics et le clivage gauche/droite qui ne profite pas au développement des affaires communales.

Monsieur Ufuk Ikitepe a annoncé sa démission pour la fin du mois de mars. Ce dernier part de Moudon pour une commune voisine et ne peut plus, de ce fait, représenter la collectivité moudonnoise.

Lors du prochain Conseil, l'Entente moudonnoise sera chargée de présenter une personne en remplacement de Monsieur Zürcher au Conseil, mais également un(e) remplaçant(e) à la délégation "Association Moudon-Oron pour l'incinération des déchets et produits carnés". De même, le PLR proposera une personne au Conseil et un(e) remplaçant(e) de Monsieur Ufuk Ikitepe à la COGEFIN.

Le président remercie les 2 conseillers pour leur implication dans les affaires communales et leur engagement durant plusieurs années. Il leur souhaite plein succès pour la suite de leurs activités.

b) de la Municipalité

Communication No 09 /18 : Reprise du Bâtiment de la Châtelaine

La communication est lue par le Municipal Lucas Contomanolis.

Dès le 28 décembre 2017, la commune est devenue propriétaire des bâtiments et aménagements annexes construits sur la parcelle 1333 contre une indemnité de CHF 390'000.- à raison de la renonciation par la Fondation Arthur Maret. L'entrée en jouissance et la prise de possession auront lieu au plus tard le 28 février 2018 pour permettre à la Fondation de procéder à l'évacuation du mobilier.

La Municipalité annonce que des tractations sont en cours avec le service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) pour une occupation provisoire du bâtiment de la Châtelaine par un établissement médico-social.

Le président du Conseil ouvre la discussion sur cette communication.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Charles Charvet est étonné que le bâtiment de la Châtelaine ne soit plus conforme pour un EMS mais le devient pour un établissement médico-social. Il aimerait en savoir un peu plus sur les intentions municipales concernant l'utilisation de ce bâtiment.

Le Municipal Lucas Contomanolis répond qu'il ne s'agit pas d'un autre EMS mais d'un établissement psycho-social médicalisé. Le Département des actions sociales a pour but de favoriser la réinsertion et non d'avoir des personnes en fin de vie qui restent dans l'établissement. Certaines personnes partent travailler en journée et reviennent le soir. L'établissement comportera une quinzaine de personnes au lieu de 23. Le Département a donné son aval pour prendre des résidents à la Châtelaine en provenance de l'EMS Duc de Sassel. Ce dernier s'agrandit et a besoin d'un endroit pour ses résidents afin qu'ils ne soient pas dispersés dans divers endroits du canton. La Municipalité est en relation avec le Département et l'EMS Duc pour prendre les décisions concernant les modalités de la location.

Concernant l'avenir de la Châtelaine rien n'est encore décidé étant donné que la location de l'établissement va durer 3 ans. La Municipalité a le temps de voir venir mais n'a pour le moment pas de ligne claire à ce sujet.

Madame Valérie Musy aimerait savoir dans quel délai la location pourrait être effective pour le bâtiment de la Châtelaine.

Le Municipal Lucas Contomanolis lui répond que la location pourrait advenir dans 2 ou 3 mois.

La parole n'est plus demandée est la discussion est close.

Communication No 10/18 : Préavis N0 85/15, Ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Le Devin », équipement des parcelles 1269 et 1342

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde positif de CHF 6'366.60 est relevé par rapport au montant du préavis de CHF 135'000.-, dont à déduire la récupération de l'impôt préalable de la TVA d'un montant de CHF 9'512.84.

Communication No 11/18 : Préavis No 24/12, Avenue de Bussy - Déviations et mise en séparatif de canalisations d'évacuation des eaux

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde positif de CHF 2'643.55 est relevé par rapport au montant du préavis de CHF 140'400.-, dont à déduire la récupération de l'impôt préalable de la TVA d'un montant de CHF 10'204.18.

Communication No 12/18 : Préavis No 89/15, Déviation de la conduite communale d'eau potable de Beauregard

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde positif de CHF 29'242.75 est relevé par rapport au montant du préavis de CHF 138'000.-, dont à déduire la récupération de l'impôt préalable de la TVA et les subsides qui ont représenté un total de CHF 51'635.72.

Communication No 13/18 : Préavis No 67/09, Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable entre le réservoir de Belflori 1 et la piscine du Grand-Pré

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde positif de CHF 4'926.08 est relevé par rapport au montant du préavis de CHF 385'000.-, dont à déduire la récupération de l'impôt préalable de la TVA et les subsides qui ont représenté un total de CHF 62'388.06.

Communication No 16/18 : Préavis municipal No 11/11 - Remplacement de conduite d'eau suite à une fuite d'eau au lieu-dit « Pré Bryand », forage dirigé sous la RC 601

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux cités en titre sont terminés.

Alors que la demande de crédit était de CHF 69'500.- (préavis No 11/11), le décompte final s'établit à un total de CHF 80'306.05. Un dépassement de CHF 10'806.05 est donc relevé.

Cette différence provient essentiellement des difficultés rencontrées lors de la creuse des cellules de départ et d'arrivée pour le forage dirigé. Elles ont dû être réalisées beaucoup plus grandes que prévues au départ à cause de la mauvaise cohésion de terrain. Il y a eu également des fouilles supplémentaires pour le remplacement de la borne hydrante. Une subvention de l'ECA d'un montant de CHF 12'976.85 a été versée.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication qui doit être votée.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Au vote, la communication No 16/18 est acceptée à l'unanimité

Communication No 14/18 : Préavis No 58/14, Prise en compte de la motion Willy Blaser et Consorts « pour un réaménagement convivial et dynamique du centre-ville et une nouvelle vision de la circulation »

La communication est lue par le Municipal Olivier Barraud.

Conseil communal de Moudon

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde positif de CHF 2'241.15 est relevé par rapport au montant du préavis de CHF 95'000.-, dont à déduire la récupération de l'impôt préalable de la TVA et les subsides qui ont représenté un total de CHF 51'380.00.

Madame Valérie Musy a une question sur l'ensemble des communications, plus particulièrement sur la présentation financière. Elle remarque que, lorsque les soldes sont positifs, c'est séparé en deux, soit : il y a le solde positif donc l'argent économisé puis en deuxième partie, la récupération de l'impôt préalable de la TVA qui est encore à déduire. Lorsque le solde est déficitaire comme c'est le cas dans la communication No 16/18, la déduction de la subvention ECA et la récupération de la TVA sont déjà inclus dans le montant final.

Madame Musy aimerait comprendre; quand un solde est positif l'argent n'a pas été encore récupéré et dans le cas de la communication 16/18 qui a un solde négatif pour la commune, on a déjà récupéré la TVA?

La Municipale Michèle Pidoux lui répond par la négative, on a aussi récupéré l'argent mais c'est la présentation qui change. Suite à une discussion, la Municipalité a décidé de présenter tous les projets de communications dont le solde est négatif dans le même genre que la communication 16/18. Cela signifie qu'il y aura le montant du préavis moins la récupération de la TVA et moins les subsides.

Le Municipal Olivier Barraud cite des exemples pour bien comprendre les subtilités de la TVA mais explique que la TVA est toujours payée par le consommateur final. Quand il y a un préavis, il y a souvent plusieurs corps de métiers qui interviennent et des éléments vont être redonnés et d'autres pas. La COGEFIN a tout loisir et à tout moment d'avoir les détails des mouvements de la TVA.

Madame Valérie Musy demande à la Municipalité, pour les prochaines communications, s'il est possible de différencier ce qu'on récupère ou non.

Le Municipal Olivier Barraud lui répond que tout est possible mais après c'est la question de la plus-value et ce que ça apporte. Il ne promet rien pour le moment.

La Municipale Michèle Pidoux fait part que la "Fête de la forêt 2018" aura lieu le 5 mai prochain à Oron, organisé par le Groupement forestier Broye-Jorat dont Moudon fait partie.

3. Nomination de M. Michel PIGUET (PS-Les Verts), nouveau membre à la délégation de l'EMS Oasis, en remplacement de Mme Geneviève NICOLA-MEYLAN.

Monsieur Fernando Pereira présente Monsieur Michel Piguet à la délégation de l'EMS Oasis, en remplacement de Madame Geneviève Nicola-Meylan.

Par un lever de mains, Monsieur Michel Piguet est nommé à l'unanimité par l'assemblée. Il est félicité et remercié pour son engagement.

4. Rapports des commissions

a) ***Préavis No 26/18 : Demande d'adhésion à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDDEV)***

La parole est donnée à Monsieur Michel Bula pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Michel Lohner, vice-président de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports de commissions.

Monsieur Charles Charvet relève qu'il est indiqué au point 3 du préavis "Avantages pour la commune de Moudon" que ce bouclage permettra d'éviter la construction d'un réservoir communal à Beauregard pour remplacer l'ancien ouvrage qui arrive en fin de vie et ainsi faire l'économie de cet investissement important. Un peu plus loin, il est dit que ces travaux sont estimés à CHF 560'000.-. A plus long terme, "si" le réservoir de Beauregard devait être réduit, voire supprimé, les travaux de reprise des sources communales dans le réseau sont estimés à CHF 80'000.-. Est-ce que le « si » est une affirmation ?

Monsieur Charvet souhaite avoir des informations supplémentaires sur les investissements futurs concernant cette Association. Est-ce que la Municipalité peut en dire plus ?

Puis, Monsieur Charvet remarque qu'on peut voir une perte d'autonomie régulière de la commune, que ce soit à l'AIML et à l'AISMLE, on diminue le pouvoir et ainsi beaucoup moins de choses à dire. Monsieur Charvet craint, avec cette Association, une perte d'autonomie de la commune.

La Municipale Michèle Pidoux répond que le réservoir de Beauregard est encore conforme et fonctionne de manière satisfaisante. La liaison avec les autres communes permettrait toutefois d'assurer la défense incendie sans modifier le réservoir .

Concernant les investissements futurs, la commune devra payer le bout de conduite qui dessert notre commune d'après les calculs qui sont présentés dans le préavis et agrandir les conduites qui vont de la ferme de Beauregard via le quartier En Chermet, notamment pour assurer la défense incendie.

Concernant le 3^{ème} point de Monsieur Charvet, la Municipale relève que cette Association fournira à la commune de l'eau de secours et d'appoint. Entre la sécurité d'approvisionnement, en cas de panne ou de pollution par exemple, et la perte d'autonomie, la Municipale pense que cette dernière est bien minime et supportable, la commune étant aussi bien représentée.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Etienne Habegger avance que l'eau consommée par les habitations d'En Chermet reliées à cette conduite ne sera pas facturée directement par Montanaire mais il y aura un échange d'eau, est-ce bien le cas ?

La Municipale Michèle Pidoux répond que ce n'est pas forcément le cas. Certainement que l'Association facturera l'eau à la commune de Moudon qui, à son tour, la facturera à cette trentaine d'habitations selon le règlement communal.

Monsieur Habegger demande si la commune de Moudon n'aurait pas pu négocier que l'eau consommée soit « redonnée » vu que la commune a assez d'eau ?

Il considère qu'au lieu d'être facturée, l'eau consommée aurait pu être réinjectée dans le réseau communal, ce qui aurait été plus simple.

La Municipale Michèle Pidoux répond que le sujet a été soulevé lors des discussions et jugé que c'est trop difficile à justifier par rapport aux autres communes.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust relève qu'on va financer la mise en œuvre et payer chaque année des frais d'exploitation sans pour autant utiliser de l'eau. Il constate donc que c'est une assurance, ce que confirme la Municipale.

Monsieur René Meillard demande si c'est une assurance en cas de sécheresse par exemple ?

La Municipale répond par l'affirmative en relevant que le réseau de Vusery sera relié avec les réseaux de Lausanne et Yverdon.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président procède au vote de l'ensemble des conclusions municipales.

- 1. donne son accord à l'adhésion à l'AIDDEV et à l'adoption formelle de ses statuts,**
- 2. prend acte que l'adhésion à l'AIDDEV entraînera à moyen terme une participation financière qui fera l'objet d'un préavis municipal au Conseil communal,**
- 3. prend acte que la participation à venir sera amortie en 10 ans maximum dès le versement de cette dernière.**

Le préavis No 26/18 est accepté par 42 voix et 3 abstentions

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil en précisant que si une commune concernée refuse le préavis, tout est à refaire.

b) Préavis No 27/18 : Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour l'achat de containers à verre et l'aménagement de places de récolte de déchets

La parole est donnée à Monsieur Pierre-Alain Volery pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Michel Lohner, vice-président de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose également d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust remarque que dans le rapport de la commission ad hoc, il est mentionné que le verre doit être trié par les utilisateurs car il est rémunéré suivant les couleurs alors que le verre non trié rapporte moins. Monsieur Bohnenblust relève qu'à la déchetterie on ne peut pas trier le verre.

La Municipale Michèle Pidoux informe que le prix du verre trié est de CHF 91.-/tonne alors que le verre non trié est de CHF 58.-/tonne. La déchetterie ne permet pas de mettre plusieurs bennes de tri du verre pour des raisons de manque de place, ce qui est regrettable en effet. Il faudrait créer une plus grande place pour plusieurs bennes et des places de parc, ce qui ne peut pas se faire dans le contexte actuel de la déchetterie. La Municipale informe que la verrerie de Saint-Prex a aussi besoin de verre non trié.

Monsieur René Meillard demande quelle entreprise a été mandatée ?

La Municipale Michèle Pidoux répond que 3 offres ont été demandées et la moins chère a été retenue, soit l'entreprise Villiger.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à acquérir des containers à verre et à entreprendre les aménagements pour des nouvelles places de récolte de déchets,***
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 60'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,***
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,***
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti au fur à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans maximum,***
- 5. donne un accord formel au fait que le montant de CHF 60'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.***

Le préavis No 27/18 est accepté à l'unanimité

Conseil communal de Moudon

La Municipale Michèle Pidoux remercie le Conseil et encourage quand même le tri du verre.

c) Préavis No 28/18: Demande d'un crédit de CHF 168'000.- pour l'aménagement d'un chemin piétonnier au Champ-du-Gour.

La parole est donnée à Monsieur Serge Demierre pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à la majorité de ses membres, invite l'assemblée à refuser le préavis de la Municipalité. La commission a la désagréable impression que ce type de préavis est présenté à la dernière minute afin d'empêcher un débat serein. Tout se fait dans l'urgence. D'autre part, les relations conflictuelles avec la propriétaire de la parcelle ne sont pas des raisons suffisantes pour faire dépenser à la collectivité publique un montant important afin de contourner ladite parcelle. De plus, il apparaît prématuré à la commission d'investir un montant de CHF 168'000.- en ne sachant pas encore l'utilisation probable de ce chemin par les écoliers et par les habitants du quartier. Il est apparu plus judicieux à la commission de laisser toutes les installations prévues dans ce quartier être construites et d'apprécier, à ce moment-là, les vrais besoins de voies de communication.

Monsieur Michel Lohner, vice-président de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, sans se prononcer sur le bien-fondé du préavis, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur Raphaël Tatone ne comprend pas bien la commission qui s'oppose à ce projet. Ce chemin a toute sa raison d'être. On parle des conflits avec la propriétaire qui n'est pas le seul problème, il suffit d'aller promener là-bas pour se rendre compte que souvent des animaux sont hors de leurs enclos. Concernant le chemin des Vignes, personnellement Monsieur Tatone, s'il doit prendre sa voiture pour aller mener son enfant à l'école, il l'amène devant l'école. Au niveau sécurité, ce projet de chemin piétonnier c'est du pain béni pour les gens qui l'emprunteront et plus particulièrement pour les enfants qui veulent se rendre à la piscine ou au terrain de foot.

Le président du Conseil tiens à préciser quelques points. Dans un premiers temps, la discussion portera sur la compréhension de l'objet et de la portée financière du préavis. Dans un second temps, il s'agira de voter sur ce préavis. Même si les conclusions de la COGEFIN diffèrent de celles de la commission ad hoc, il faudra tout d'abord voter sur les conclusions de la commission. Si la conclusion de la commission est acceptée, le préavis est refusé. Si par contre les conclusions de la commission sont refusées, les conclusions municipales seront votées dans leur ensemble. Le président précise encore que les discussions porteront sur l'aménagement de ce chemin piétonnier. Il ne s'agit, dans ce préavis, pas d'une réflexion sur la circulation au chemin des Vignes. Ces éléments pourraient tout au plus être discutés au point 6 de l'ordre du jour comme propositions individuelles.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Jean-Philippe Steck aimerait réagir en premier lieu dans ce débat afin de rétablir quelques éléments suite à la lecture du rapport de commission. Il reprend donc point par point le rapport de commission.

- Ce projet de chemin a toute sa raison d'être pour les citoyens de Moudon, particulièrement pour les habitants des quartiers des Champ-du-Gour et Château-Sec ainsi que pour les écoliers.
- Le rapport fait mention que la Municipalité a renoncé à utiliser le chemin existant du fait que la propriétaire de la parcelle traversée par le chemin du Champ-du-Gour a refusé. Le Municipal précise que, si c'était bien la première intention de la Municipalité de passer devant cette ferme, elle a rapidement vu que c'était impossible. En effet, cette parcelle est privée et comme la commune n'est pas au bénéfice d'une servitude pour passage à pied sur cette parcelle, il n'est donc pas possible de traverser. De plus, le Municipal serait bien curieux de savoir quel propriétaire dans cette salle du Conseil accepterait qu'on fasse passer un chemin piétonnier public de part en part de sa parcelle.
- L'activité équestre qui est pratiquée dans cette ferme n'est pas compatible pour des raisons de sécurité avec le passage d'enfants et public. Même si la Municipalité avait pu légalement faire passer un chemin public à cet emplacement, elle y renoncerait pour les raisons de sécurité.
- La commission a été quelque peu surprise de la réponse du Municipal Steck quant à la raison pour laquelle l'utilisation du chemin du Champ-du-Gour n'avait pas été retenue sur le fait que les relations étant conflictuelles avec la propriétaire de cette parcelle ne sont pas des raisons suffisantes pour faire dépenser à la collectivité publique un montant important afin de contourner ladite parcelle.
Le Municipal souhaite éclaircir ce point. Comme expliqué dans le préavis et ci-dessus, les raisons de ne pas retenir cette solution ne sont pas les conflits avec la propriétaire. Fort heureusement, la Municipalité ne choisit pas les solutions en fonction des personnes concernées.
- Il est mentionné dans le rapport que la propriétaire utilise largement le domaine alentour, propriété de la commune, et actuellement loué à un agriculteur. Le plan notamment remis par la Municipalité fait apparaître que le paddock dépasse les limites de propriété.
De l'avis du Municipal Steck, ce n'est pas le sujet du préavis qui demande un crédit pour la réalisation d'un chemin.
- Il est apparu à la commission que la Municipalité n'a pas cherché à trouver des solutions plus économiques pour ce cheminement qui existe déjà au chemin du Champ-du-Gour.
Le Municipal est offusqué par les reproches de la commission. Il a passé du temps avec Monsieur Alain Mathis, technicien communal, en séance avec la commission, à

Conseil communal de Moudon

expliquer les différentes variantes qui ont été étudiées par la Municipalité et le pourquoi de ce choix. Certes, la solution retenue n'est pas la meilleure marché mais celle qui représente le meilleur rapport qualité/prix.

- Le rapport mentionne que la Municipalité n'a pas proposé d'échange de terrain ou de passer par le nord de la parcelle permettant ainsi de rejoindre le chemin du Champ-du-Gour.

Un échange de terrain est impossible et la propriétaire ne rentre pas en matière. Passer par le nord de la parcelle est précisément une des variantes étudiée par la Municipalité et présentée à la commission. Cette solution n'a pas été retenue en fonction de la proximité avec l'activité équestre et donc pour des raisons de sécurité. De plus, on perd l'avantage de la solution proposée soit que ce chemin sera de toute façon tôt ou tard réalisé dans le plan de quartier de l'ECA. Avec la solution actuelle, il y aura une participation de l'ECA.

- Le rapport fait mention qu'il apparaît prématuré à la commission d'investir un montant de CHF 168'000.- en ne sachant pas encore l'utilisation probable de ce chemin par les écoliers et les habitants du quartier.

La Municipalité, après avoir pris des renseignements auprès de l'établissement primaire, précise que les élèves des quartiers Bourg, Les Combremonts, Chalet-Rouge ainsi que les Terreaux représentent 90 élèves qui sont susceptibles d'emprunter ce chemin pour se rendre à pied à l'école dès août 2018. Le Municipal précise encore que ce n'est pas seulement des élèves du quartier qui vont bénéficier de ce chemin. Les renseignements pris au contrôle des habitants relèvent que ces quartiers pris dans un cercle un peu plus large, représentent une population de 2'898 habitants. Parmi ce nombre d'habitants, 730 enfants de moins de 18 ans seront ravis de pouvoir descendre ce chemin pour aller à la piscine, au foot ou autres activités.

- Il est dit dans le rapport que, selon les déclarations du délégué municipal, le tracé bleu sera tôt ou tard fait par l'ECA afin de ne pas enclaver la réalisation de leur quartier.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que c'est une raison de plus pour réaliser ce chemin à cet endroit.

- Pour finir, la commission a la désagréable impression que ce type de préavis est présenté à la dernière minute afin d'empêcher un débat serein.

Le Municipal Steck est vraiment surpris qu'on lui fasse un tel reproche alors que le centre scolaire a été adopté il y a longtemps et que le débat est ouvert ce soir. A voir si ce dernier sera serein ou non. Quant au calendrier, le Municipal laisse chacun juger si c'est dans l'urgence ou pas.

Dernière petite précision, une délégation de la Municipalité a rencontré Madame Defferrard la semaine dernière et lui a reposé la question de savoir si elle serait

Conseil communal de Moudon

favorable à laisser passer le chemin piétonnier devant sa propriété. C'est par un non catégorique que Madame Defferrard a répondu et elle est dans son bon droit.

Le président du Conseil, André Zimmermann, passe la parole au rapporteur de la commission Monsieur Serge Demierre.

Les commissionnaires ont posé la question au Municipal Steck quelle démarche la Municipalité avait fait avec Madame Defferrard. Le Municipal a répondu qu'un courrier lui avait été adressé. Sur la question de la commission au Municipal si d'autres démarches ont été faites, le Municipal a répondu négativement. Monsieur Demierre relève que la Municipalité a rencontré la propriétaire la semaine dernière, selon les précisions de ce soir du Municipal. Monsieur Demierre constate qu'il faut que ce soit la commission qui aiguillonne la Municipalité pour que le travail se fasse.

Monsieur Demierre signale que la commission n'est pas contre ce chemin mais sa position est de trouver la solution la plus adéquate. Il est apparu à la commission, et c'est pour ça que c'est mentionné dans le rapport, qu'il faut passer par le nord. Toutes les personnes qui connaissent les lieux savent que la pente est moins accrue, photos à l'appui. De plus, quand la moitié du chemin de la descente est déjà construit, par principe, Monsieur Demierre pense que ça coûtera moins cher.

Lors de la réunion avec le bureau technique, on a expliqué à la commission que la voirie se plaint déjà car ça va être compliqué à nettoyer mais il faut savoir quand même que la route est carrossable. La commission a juste demandé pourquoi ne pas faire rejoindre le chemin depuis le bas, selon plan, c'est moins pentu. La réponse apportée à la commission est que c'est à cause des animaux. Monsieur Demierre cite que c'est quand même un peu du "foutage de gueule" car un propriétaire est sensé garder ses animaux dans son périmètre, il y a des réglementations pour ça. On a une dame qui laisse traîner ses chevaux, ses chiens et ses chèvres et c'est la communauté de Moudon qui va devoir payer un "truc" à CH 168'000.- au lieu de passer à côté et de réappointer le chemin existant. La commission pense qu'à la place de la zone de loisirs prévue, il serait plus utile qu'on ait un chemin pour que les services publics puissent atteindre le bas.

Par rapport au timing, Monsieur Demierre relève que, si c'est la liberté de la Municipalité de s'organiser comme elle veut, elle a quand même fait passer un préavis concernant la pétanque et il semble quand même que le chemin aurait dû être prioritaire.

Monsieur Serge Demierre remarque que tous ces éléments font que la commission est pour ce chemin, mais elle estime que la bonne solution est que la Municipalité doit remettre l'ouvrage sur le métier et faire la version nord qui est plus économique.

Monsieur Roger Müller est étonné du ton donné par le Municipal Jean-Philippe Steck dans ses réponses qui laisse quand même entendre que les commissionnaires sont des gens incompetents, le respect mutuel doit être respecté.

Il remarque aussi qu'il y a un problème de sécurité sur le chemin proposé. On remarque sur le graphique que ce chemin débouche directement sur le croisement entre le Château-Sec et le Champ-du-Gour qui est une route étroite et dangereuse, alors qu'en passant par le nord on peut prendre un peu de distance par rapport à la propriété de Madame Defferrard et avoir plus de sécurité. Monsieur Müller estime qu'un concept de circulation devrait être mis en place. Pour les gens du quartier, bien sûr c'est une plus-value de pouvoir descendre

Conseil communal de Moudon

directement à la Broye mais des escaliers sont prévus depuis le parking de la salle de gym pour accéder au Tennis par exemple.

Madame Valérie Musy a plusieurs remarques. Elle demande si on a le droit de faire passer un chemin sur une parcelle où on a fait un droit distinct et permanent (DDP) ?

D'autre part, le chantier de la centrale de chauffe ne sera certainement pas terminé d'ici la rentrée scolaire. Cela signifie que le chemin marqué en rouge sur le plan va se trouver en bordure du chantier avec tous les inconvénients qui s'y rapportent comme le trafic de poids lourds entre autres.

Le Conseil a validé le préavis 05/16, plan de quartier de la colline du Fey qui parle, qu'à terme, 9 nouveaux bâtiments s'élèveront sur cette parcelle. Cela représente donc, à nouveau, des problèmes liés à un chantier en faisant arriver des véhicules qui vont automatiquement passer par la route sur laquelle débouche le chemin piétonnier. Une fois le chantier terminé, le rapport du préavis cité ci-dessus annonçait que quatre à cinq cents nouveaux habitants habiteront ce quartier. Ces derniers n'auront, comme voie d'accès extérieure pour venir et partir par la route, que ce chemin du Château-Sec. Une forte augmentation du trafic est à prévoir. Est-il vraiment judicieux de faire arriver ce chemin à cet endroit ? Madame Musy pense que ce chemin est important mais elle rejoint la position de la commission et de Monsieur Müller qui semble la moins dangereuse.

Monsieur Charles Charvet ne comprend pas pourquoi la commission n'a pas demandé le renvoi de ce préavis en Municipalité au lieu de le refuser.

Monsieur Serge Demierre relève que le rapport a été remis assez rapidement. De ce fait, la Municipalité aurait eu le choix de dire qu'elle retirait le préavis. Pour la commission, effectivement, ça été une option de refuser ce préavis. L'idée est de trouver un chemin nécessaire à un coût moindre.

Monsieur Giovanni Iorizzo propose de refuser ce préavis.

Madame Sylvia Widmer, favorable à la mobilité douce, pense que, sur tout ce qui a été dit ce soir, il faut apprendre à vivre avec les changements. Les enfants vont être accompagnés par les parents, peut-être qu'il y aura une idée de pédibus qui pourra aider ces enfants à se déplacer de manière sécurisée. A Moudon, on doit aussi être capable de pouvoir avoir un peu de mobilité douce et penser à créer des chemins d'accès piétonniers plutôt qu'avoir des dépose/mn devant le collège ou comme noté dans le rapport de commission faire un dépose/mn au chemin des Vignes. Personnellement, si Madame Widmer doit mener ses enfants à l'école en voiture avant de partir au travail, elle les déposera devant le collège et non à 500m de l'école.

Madame Widmer propose de ne pas suivre la commission qui refuse le préavis mais d'accepter les conclusions municipales.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'actuellement la circulation dans le secteur est à l'étude mais il peut déjà dire qu'il y aura une zone 30 km/h dans le secteur.

Conseil communal de Moudon

Pour répondre à Madame Musy, la Municipalité a reçu par courrier l'accord pour empiéter sur le DDP de la zone de chauffe et de sécuriser le passage du chantier.

Concernant la suite du chantier, le Municipal Steck relève que le chemin, qu'il se fasse ou non, , devra être sécurisé lors de l'énorme chantier ECA.

Le Municipal Felix Stürner, indépendamment de ce chemin, informe que des projets de pédibus ont été lancés pour la rentrée scolaire 2018. La Municipalité, tout à fait consciente qu'il faut encadrer les enfants, a aussi prévu passablement d'éléments de sécurité notamment en mettant des patrouilleurs sur le chemin de l'école.

Monsieur Michel Piguet s'est rendu sur place apporte quelques précisions et remarque que ce chemin est là où il doit être. Il demande aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal.

Monsieur Daniel Goy soutient le projet municipal. Il relève qu'on parle beaucoup d'aspect de voies sécuritaires. Il rappelle aux conseillers qu'il y a beaucoup de points noirs à Moudon en citant par exemple le tilleul sur le trottoir en face de l'Arsenal.

Monsieur Charles Charvet a l'impression que tout le monde veut que le chemin se fasse mais que c'est l'endroit qui dérange. Il ne va pas s'opposer à ce chemin et propose également de soutenir le projet de la Municipalité.

Monsieur Serge Demierre rappelle que la commission n'est pas contre ce chemin mais contre son itinéraire et pense également aux économies qui pourraient être faites.

Le Municipal Olivier Barraud expose que le rapport de la commission relate certaines choses qui ne sont pas tout à fait exactes et il soutient son collègue le Municipal Steck. Il relève que dans ce rapport, la commission propose la création d'un chemin provisoire ce qui n'est en tout cas pas économique.

Le Municipal Barraud cite que Madame Defferrard a déposé une mise à ban et de ce fait, la commune pourrait entrer dans une situation conflictuelle qui pourrait engendrer des frais juridiques avec Madame Defferrard. La Municipalité a déjà rencontré Madame Defferrard avec la Gendarmerie et la SPA pour d'autres raisons, sans qu'il y ait de solution à l'amiable. La situation pourrait traîner pendant des décennies.

Maintenant, ce que propose la Municipalité, c'est de faire un chemin qui évite la ferme de Madame Defferrard et ainsi éviter des problèmes. Renseignements pris auprès d'une entreprise de la région avec laquelle la Municipalité à l'habitude de travailler, ce n'est pas un chemin onéreux en fonction des travaux qu'il y a à faire. Cela permettra de sécuriser le trajet pour les enfants, d'éviter des frais inutiles et des histoires qui peuvent durer des années.

Le Municipal Barraud estime que l'erreur a été commise il y a bien longtemps lorsque que la commune a racheté les terres mais pas la ferme. La commune aurait alors dû tout racheter et occuper cette ferme ou la raser mais aujourd'hui on est obligé de faire avec. La solution proposée aujourd'hui par la Municipalité est pragmatique et pratique.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Serge Demierre revient sur la mise à ban déposée par Madame Defferrard. La Municipalité peut s'opposer à une mise à ban et à ce moment-là ça doit partir devant le Tribunal d'arrondissement.

Le Municipal Olivier Barraud sait très bien que la Municipalité a cette compétence de s'opposer à une mise à ban, mais il veut juste montrer l'état d'esprit de la propriétaire de la ferme.

Le président passe la parole à Monsieur Giovanni Iorizzo qui demande le vote à bulletin secret et il est appuyé par 6 personnes.

Le président demande à l'huissière de distribuer les bulletins de vote et relit la conclusion de la commission, soit :

1. le préavis 28/18 de la Municipalité de Moudon est refusé.

Au vote, la conclusion de la commission est refusée par 30 voix, 14 oui et 1 abstention

La conclusion de la commission étant refusée, le président passe au vote de l'ensemble des conclusions de la Municipalité.

- 1. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour l'aménagement d'un chemin piétonnier au Champ-du-Gour,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 168'000.-, TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation au aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la somme finale sera activée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans maximum,**
- 4. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense totale de CHF 168'000.- aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis No 28/08 est accepté par 24 voix, 11 avis contraires et 6 abstentions

Monsieur Michel Lohner propose de longer la crête jusqu'à la partie qui sera accessible du chemin du Champ-du-Gour, donc après la ferme. Le cheminement sur la crête est magnifique et serait plus judicieux que de faire un chemin en travers.

Le Municipal Jean-Philippe Steck prend note de l'intervention de Monsieur Lohner. Il est satisfait de ce débat et remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

5. Informations sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales.

Commission des naturalisations

Monsieur Michel Bula donne des informations concernant la commission des naturalisations. Cette commission est consultative, elle étudie et se prononce sur l'acquisition de la bourgeoisie de Moudon. Cette commission est présidée par le Municipal Lucas Contomanolis et est composée de 5 membres qui sont nommés en début de législature.

En 2017, la commission s'est réunie à 10 reprises et a traité 30 dossiers de naturalisations ordinaires, donc des auditions individuelles ou familiales. Pour comparaison, en 2016 se sont 16 candidats qui ont été auditionnés et la commission a été informée de l'obtention de la bourgeoisie communale pour 26 dossiers de naturalisation facilitée (pas d'audition). Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2018, il a été constaté une augmentation considérable des dossiers de naturalisations durant l'année 2017 à Moudon à l'instar de ce qui s'est passé dans l'ensemble du canton de Vaud.

Pour devenir Suisse jusqu'en 2017 :

- Il fallait être au bénéfice d'un permis B - C ou F
- Il fallait vivre 12 ans sur sol suisse
- Il fallait avoir des connaissances de la langue française
- N'avoir aucune aide sociale
- Avoir un casier judiciaire vierge
- Le déménagement était possible lors d'une procédure
- On pouvait déposer une demande pour la famille complète

Pour devenir Suisse dès le 1^{er} janvier 2018 :

- Il faut être au bénéfice uniquement du permis C
- Il faut avoir vécu 10 ans sur sol suisse
- Au niveau de la langue française, il faut avoir les connaissances certifiées A2 écrit et B1 oral
- N'avoir eu aucune aide sociale 3 ans avant la demande
- Avoir un casier judiciaire vierge
- Refaire une nouvelle procédure en cas de changement de commune ou de canton avant la décision de l'autorité désignée
- Une demande par adulte

Monsieur Daniel Goy souhaite savoir à quoi correspondent les connaissances de la langue française.

C'est Madame Valérie Musy qui précise que A2 écrit correspond à ce qu'on demandait aux anciens VSG en sortant de la 11^{ème} année et B1 oral est ce qu'on demandait aux

Conseil communal de Moudon

anciens VSG et VSB. Elle pense toutefois que c'est des niveaux plus élevés qu'avant et plus sévères.

Monsieur Bula précise que ce n'est pas la commission qui juge les niveaux de français mais les autorités compétentes.

Monsieur Fernando Pereira relève que c'est une commission consultative, de ce fait, elle ne peut pas refuser un candidat.

Monsieur Michel Bula précise que la commission donne un avis favorable ou non et ensuite c'est la Municipalité qui prend la décision.

Commission de l'AIMSLE

Monsieur Roger Müller, président du Conseil intercommunal, a déjà eu l'occasion d'expliquer le fonctionnement de l'AIMSLE et ne vas pas revenir dessus. Il fait un résumé des informations relatives à la 1^{ère} séance du 18 janvier 2018. Une première décision a été prise concernant les locaux de Lucens. En effet, le Codir a été informé de la nécessité d'agrandir son UAPE, soit le parascolaire au sens large du terme. Dans ce cadre-là, dans le collège du Pré-au-Loup, il y a une structure déjà existante qui va être agrandie et une salle de travaux manuels sera déplacée dans un bâtiment modulaire acheté à Puidoux au prix de CHF 150'230.-, c'était le sens du préavis qui a été accepté.

Monsieur Müller rappelle, pour faire taire certains commentaires que ces associations échappent au contrôle des communes, que ce n'est pas tout à fait vrai puisque ces dernières sont représentées par des membres de l'Exécutif et des membres du Conseil et les objets sont votés par ces personnes.

Un plan d'investissement a été présenté pour 2018-2022. Le montant de CHF 150'000.- a été voté pour 2018 (bâtiment modulaire) et il y aura l'achat d'équipements complets de tableaux interactifs pour un coût de CHF 500'000.- pour 2 ans soit en 2019 et 2020. Ce montant, relativement important représente environ 50 tableaux interactifs qui équipent à la fois les salles de Moudon et Lucens. Un montant de CHF 6 millions de francs est annoncé dans le plan des investissements concernant une construction sur Lucens.

Monsieur Charles Charvet demande où en est le plafond d'endettement pour l'AIMSLE.

Monsieur Roger Müller répond que ces montants ont été pris en compte dans le cadre du préavis. Le plafond d'endettement a été atteint. Dans un 1^{er} temps, des acomptes mensuels d'environ CHF 2'750.- ont été proposés et seront versés pendant quelques mois afin que l'AIMSLE ait à nouveau la possibilité d'emprunter.

Le Municipal Felix Stürner complète que, certes le plafond d'endettement a été atteint, mais d'après les coûts de la salle de gymnastique et du collège, on est tout à fait dans le tir et probablement en dessous. Les délais sont respectés et les coûts également, puisqu'aucun dépassement n'est actuellement prévu.

6. Propositions individuelles

Conseil communal de Moudon

Monsieur Charles Charvet tient à remercier le Municipal Felix Stürner pour l'invitation à visiter la salle de sport en construction qui est très belle et qui devrait satisfaire les utilisateurs. Il remercie également l'ensemble des employés communaux pour le gros travail fourni pendant les Brandons.

Monsieur Charvet revient sur le problème de la sécurité au chemin des Vignes. Quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre ? Est-ce que ce chemin sera mis en sens unique ?

Le Municipal Olivier Barraud répond que ces questions dépendent du dicastère de Madame la Syndique. Il lui transmettra ces questions et remarques.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust est un peu choqué suite à la votation de certains préavis. En effet, certaines personnes ne votent pas et il se demande si c'est autorisé de ne pas voter. Monsieur Bohnenblust cite que, d'après lui, le fait de ne pas voter remet en question la fonction de conseiller communal.

Le président du Conseil répète que le droit de vote n'est pas obligatoire. Concrètement, le vote est retenu sur les oui, les non et les abstentions.

Monsieur Daniel Goy remercie la PC pour la réfection d'un bout du tronçon du chemin de Péquinsin qui est très bien refait. Il souhaiterait que cette année, les 2 derniers ponts pourraient être également refait. Il relève que ce chemin, très fréquenté par les familles, a pris de la valeur et il est maintenant sécurisé.

La Municipale Michèle Pidoux répond que ce sera au budget de l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Avant de fermer la séance, le Président souhaite un joyeux anniversaire à Madame Véronique Diserens ainsi qu'au Municipal Lucas Contomanolis.

La séance est close à 22h30.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

André Zimmermann

Nicole Wyler